

Monsieur

J'e ne puis vous rendre l'escript que vous me demandez n'en ayant  
jamais ouy parler bien loin de l'avoir eu. Et si vo<sup>r</sup>me estre  
fait l'honneur de me les communiquer vo<sup>r</sup>me déclaire non plus  
douter de la restitutio<sup>n</sup> de l'obligation, et plaisir grecque  
reçue en le lisant. Car les fruits de vo<sup>r</sup>me sont b<sup>e</sup>t<sup>e</sup> donné.  
toute s'engraisse qu'on n'auroit riens estre. Soul, et  
desgoutte, sans auoir lame entidren<sup>e</sup>. Des sens et de raison,  
j'arie prenus la liberté Mons<sup>r</sup> de vo<sup>r</sup>me luy<sup>r</sup> de m'envoyer  
et l'escrivit lors qu'on vo<sup>r</sup>me l'aura rendu et le recevay pour  
une faudur singulier<sup>e</sup> q<sup>e</sup> j'admireray a tant d'autres rag<sup>e</sup>s  
receuies de vo<sup>r</sup>me courtoisie, qui m'obligeant desbre toutes ma-  
ries.

Monsieur



M<sup>r</sup> tres humble et tres oblige  
M<sup>r</sup>.

D. Pollot

Arbecht a 22 de  
Xbre 1640

Hug. 37.

3





